

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°19_CC_2022_CCDS

TRANSFERT D'ACTIVITE ET DU PERSONNEL DU GIP JEUNESSE KOUROU A LA CCDS

Séance du 28 février 2022

Date de convocation : 22 février 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit février à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline RÉGIS, Françoise FREDOC, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO-HORTH, Céline ZULEMARO,

Absents excusés ayant donné procuration :

Annick ANDRE à François RINGUET,
Diana JAMES à Céline REGIS,
Martine PAPAIX à François RINGUET,

Absents excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Célia TARQUIN,

Absents non excusés :

Michel-Ange JÉRÉMIE, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, Lauric SOPHIE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL, Loriane DECHESNE, Pierre MIRABEL, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération en date du 16 février 2022, le conseil communautaire a approuvé l'opportunité du transfert de l'activité du Groupement d'Intérêt Public JEUNESSE Kourou à compter du 01 mars 2022.

Toutefois, au regard des enjeux politiques, il convient d'acter le principe de ce transfert tenant compte du projet d'établissement prévisionnel. La proposition ci-après met en avant les bases de réflexions entre les différentes parties prenantes.

I- MISSION DE L'EQUIPEMENT : OFFRIR UN ESPACE DEDIE A L'INSERTION DES JEUNES PAR LES METIERS DU SPORT DE LA CULTURE DE LA RESTAURATION ET DE L'ANIMATION DANS LE CADRE D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

La réussite de cette mission repose sur la mise en synergie de plusieurs actions qui se situent dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ainsi que dans le champ du développement local autour de la jeunesse.

I-1 DANS LE CHAMP DE L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

- Détecter les jeunes des quatre communes de la CCDS ayant des projets professionnels autour du sport, de la culture, de la restauration et de l'animation.
- Mettre en place une offre diversifiée d'insertion et de formation avec le concours des organismes spécialisés. Pour exemple :

- Mise en place de préformations diplômantes de niveau V (CQP Animateur sportif) puis de BPJEPS Activités Physiques pour tous,
 - Recrutement et portage des contrats d'apprentissage permettant la formation,
- Créer des débouchés professionnels en mobilisant les employeurs potentiels et en mettant en place des actions dans les communes, dans les clubs de sports et dans les associations. Pour exemple :
 - Création d'activités sportives et de loisirs intergénérationnelles
 - Activités multisports
 - Activités Sport Santé Bien Être

I-2 DANS LE CHAMP DU DEVELOPPEMENT LOCAL AUTOUR DE LA JEUNESSE

- Renforcer les compétences des dirigeants associatifs et des encadrants pour contribuer à la qualité et à la professionnalisation de l'offre d'insertion par les métiers du sport, de la culture et de l'animation,
- Développer et mutualiser les ressources et compétences (groupement d'employeurs) pour stabiliser l'offre d'insertion par les métiers du sport, de la culture, de la restauration et de l'animation,
- Offrir un lieu de convivialité ouvert au grand public (cafeteria, manifestations culturelles et sportives)

II- LES CHOIX OPERATIONNELS

II-1 LA FONCTION DE GARDIENNAGE ET MAINTENANCE DU BATIMENT

Jusqu'à la fin des travaux, le bâtiment est placé sous la responsabilité des entreprises qui en sécurisent l'accès. Compte tenu de sa qualité et de son attractivité et dans l'éventualité d'un transfert à la CCDS, il conviendrait de mettre en place une sécurisation immédiate pour éviter toute dégradation et détournement d'usage après la réception des travaux

- Gardien à demeure dans le logement dédié,

II-2 LES SCENARIOS D'ORGANISATION

Scénario 1 : Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour confier le fonctionnement de l'équipement à un organisme spécialisé

Il s'agit, pour la CCDS de porter à la connaissance des opérateurs privés sa volonté de se voir proposer des projets qui correspondent à ses objectifs tout en conservant un regard sur leur développement dans une perspective collaborative.

- Élaborer un cahier des charges en concertation avec les partenaires
- Lancer l'AMI
- Constituer un jury
- Désigner l'opérateur

Scénario 2 : Assurer l'activité d'insertion en régie directe.

- Encadrer l'action de la CCDS en prenant tout ou partie des orientations prévues par le PIA
- Désigner un chef de projet avec les compétences pour manager le projet dans ses différentes dimensions en fonction des orientations retenues
- Créer un comité de pilotage qui devra préciser la feuille de route avec des échéances régulières afin de vérifier la mise en œuvre et apporter les ajustements nécessaires.

Scénario 3 : Conventionner avec l'Association Profession Sport Education Populaire (APROSEP)

- Souplesse des procédures
- Générer des activités et initiatives citoyennes
- Optimiser le fonctionnement par le réseau de l'économie sociale et solidaire
- Financement des dépenses de fonctionnement et des chantiers d'insertion par le fonds social européen et autres partenaires

LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
FORMATION	120 000€	FSE	1 000 000€
ACTIONS 'INSERTION	1 159 763€	CNES	50 000€
RESTAURATION	50 000€	CTG	150 000€
DEPENSES COURANTES	60 000€	CCDS	60 000€
COMMUNICATION	35 000€	PIA	1 409 763
PERSONNEL	350 000€		
GARDIENNAGE	25 000€		
MATERIELS INFORMATIQUES	45 000€		
VEHICULES	125 000€		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 969 763€	TOTAL FONCTIONNEMENT	2 569 763€
DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
MOBILIER	600 000€		
TOTAL INVESTISSEMENT	600 000€	TOTAL INVESTISSEMENT	
TOTAL GENERAL	2 569 763€	TOTAL GENERAL	2 569 763€

Aussi, Je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant au transfert de l'activité et du personnel du GIP Jeunesse Kourou à la CCDS à compter du 1/03/2022. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu la délibération n°7-CC-2022-CCDS relative à l'opportunité de transfert de l'activité du GIP à la CCDS à compter du 01/03/2022 ;

CONSIDERANT que la dissolution du GIP Jeunesse Kourou sera effective à la date du 07 mars 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 janvier 2022 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE le transfert d'activité et du personnel du GIP JEUNESSE KOUROU à la date du 01 mars 2022.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 12

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 03

Nombre de votants : 16

Pour : 14

Contre : 02

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 28 février 2022.

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Communauté de Communes des Savanes

Utilisateur : FALGAYRETTES

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	19_CC_2022_CCDS
Date de la décision:	2022-02-28 00:00:00+01
Objet:	TRANSFERT D'ACTIVITE ET DU PERSONNEL DU GIP JEUNESSE KOUROU A LA CCDS
Classification matières/sous-matières:	8.2
Identifiant unique:	973-200027548-20220228-19_CC_2022_CCDS-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
973-200027548-20220228-19_CC_2022_CCDS-DE-1-1_0.xml	text/xml	902
I		
nom original:		
Délibération n° 19-CC-2022-CCDS TRANSFERT ACTIVITE GIP JEUNESSE KOUROU.pdf	application/pdf	598752
nom de métier:		
99_DE-973-200027548-20220228-19_CC_2022_CCDS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	598752

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	3 mars 2022 à 14h05min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 mars 2022 à 14h10min05s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	3 mars 2022 à 14h10min15s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	3 mars 2022 à 14h20min45s	Recu par le MIAT le 2022-03-03